MAÎTRISER LA PRISE EN CHARGE DES SOINS VENUS CONSULTO OPTIQUES, DENTAIRES ET AUDITIFS EN RÉGIME COMPLÉMENTAIRE



OBJECTIFS VISÉS

- Comprendre les spécificités des prises en charge en optique, dentaire, et audiologie.
- Identifier les garanties obligatoires et les options complémentaires.
- Apprendre à expliquer les modalités de remboursement et les dispositifs réglementaires à la clientèle.

PUBLIC

Collaborateurs des mutuelles, compagnies d'assurance, et intermédiaires en charge de la gestion des prestations santé. Chargés de clientèle et gestionnaires de contrats santé.

PRÉREQUIS

Connaissances de base sur le régime complémentaire santé.

COMPÉTENCES ACQUISES

Maîtriser la prise en charge des soins santé, conseiller les clients sur leurs garanties et gérer efficacement les relations avec les professionnels de santé et les assurés.

FORMATEURS

Cette formation est animée par un formateur expert de Venus Consulting.

TARIF:

A partir de 1400 € HT

MODALITÉ D'ACCÈS: Les inscription se font par mail à conseiller@venusconsulting.fr ou en ligne sur notre site. Toutes les démarches administratives et financières doivent être réglées avant le début de la formation. Veuillez noter qu'en cas de demande de financement à un organisme financeur, la démarche de prise en charge est à réaliser par le candidat ou l'entreprise et doivent être réalisées à l'avance Les formations sont confirmées 3 semaines avant le début de la formation.

Pour les personnes en situation de handicap souhaitant réaliser une formation en e-learning : Nous vous invitons à prendre contact avec notre référent handicap (conseiller@venusconsulting.fr) afin de déterminer les formations accessibles.

PROGRAMME

1. INTRODUCTION AU RÉGIME COMPLÉMENTAIRE SANTÉ

- Définition et rôle du régime complémentaire.
- Obligations légales : contrat responsable et 100% santé.
- Évolutions réglementaires impactant les garanties optiques, dentaires, et auditives.

2. PRISE EN CHARGE DES FRAIS D'OPTIQUE

- Remboursement des équipements optiques dans le cadre du 100% santé :
 - Montures et verres pris en charge intégralement.
 - o Différences entre panier 100% santé et panier libre.
- Modalités de remboursement hors 100% santé : plafonds et exclusions.
- Points de vigilance pour les assurés : équipement progressif, options spécifiques.

3. PRISE EN CHARGE DES FRAIS DENTAIRES

- Soins et prothèses dentaires dans le cadre du 100% santé :
 - Règles de prise en charge pour les actes prothétiques (couronnes, bridges).
 - Différences entre panier 100% santé, modéré, et libre.
- Focus sur l'orthodontie et les implants dentaires : ce qui est pris en charge et sous quelles conditions.
- Compréhension des devis dentaires : rôle du professionnel de santé et des assureurs.

4. PRISE EN CHARGE DES FRAIS D'AUDIOLOGIE

- Appareils auditifs et garanties 100% santé:
 - Critères de prise en charge : âge, type d'équipement.
 - Différences entre appareils pris en charge intégralement et options non couvertes.
- Modalités de renouvellement et suivi : fréquence des remboursements.
- Importance des devis normalisés en audiologie.

5. RÉGLEMENTATION ET COORDINATION AVEC LES PROFESSIONNELS DE SANTÉ

- Rôle des opticiens, dentistes, et audioprothésistes dans la mise en œuvre des garanties.
- Collaboration entre les assureurs, mutuelles, et régimes obligatoires.
- Communication avec les clients pour éviter les incompréhensions sur les prises en charge.

6. STRATÉGIES POUR OPTIMISER L'EXPÉRIENCE CLIENT

- Conseils pour expliquer clairement les garanties et options.
- Résolution des réclamations et gestion des insatisfactions.
- Mise en place de services d'accompagnement (simulations de remboursements, soutien administratif).

PERSONNALISATION DE LA FORMATION

Un questionnaire préparatoire sera remis en amont de la formation au participant lui permettant de faire remonter auprès du formateur ses attentes et besoins spécifiques.

VALIDATION DES ACQUIS

Évaluation des acquis de la formation par des cas pratiques, exercices, QCM... - Questionnaire d'évaluation à chaud proposé à la fin de formation- Une attestation sera remise au stagiaire à la fin de la formation

